


| | | |
|--------------------------|------------------------|---|
| REPUBLIQUE FRANCAISE | ANNEE | Envoyé en préfecture le 11/12/2023 |
| DEPARTEMENT DU GERS | N° séance | Reçu en préfecture le 11/12/2023 |
| ARRONDISSEMENT DE CONDOM | N° délibération | Publié le 11/12/2023  |
| COMMUNE DE LECTOURE | Nomenclature « actes » | ID : 032-213202088-20231204-2023DEC04_497-DE des assemblées |

DEPARTEMENT
DU GERS

ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2

Séance Publique ordinaire du **4 décembre 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 24 novembre 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉSANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Marc DUGROS
M. André GALOIX
Mme Marie-Hélène LAGARDERE
Mme Patricia MARROCQ
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Sylvie COUDERC à M. Pascal ANDRADA
M. Loïc DÉSANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. Marc DUGROS à M. Julien PELLICER
M. André GALOIX à Mme Christiane PREVITALI
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire du 9 au 27 octobre 2023

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe l'assemblée du 9 au 27 octobre 2023.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 032-213202088-20231204-2023DEC04_497-DE

| DATE | TITRE |
|----------|--|
| 11.10.23 | La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 38 rue des Frères Danzas (CK 820) appartenant à Mme Samia CHEMMAN, proposé par Maître Véronique BILLIERES-SACAREAU. |
| 11.10.23 | La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 13 lotissement du Moulin de la justice (BV 345) appartenant à M. André AGUETTAZ, proposé par Maître Corinne PODECHARD |
| 11.10.23 | La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 27 Rue Diane (CK 529) appartenant à M. Thomas SERRA et Mme Anaïs TONELLO proposé par Maître Yannick BONNET. |
| 11.10.23 | La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 3 rue Jules de Sardac (CK 825) appartenant à la SCI LES LOMBARDS (M. Géry COUSTOLS), proposé par Maître Marc GAUTHIER d'AUNOUS de ROQUEBRUNE. |
| 11.10.23 | La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 8 rue Diane (CK 721 et CK 722) appartenant à Mme Simone ROUSSEL, proposé par Maître François-Xavier ROUX. |
| 11.10.23 | La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis rue du 14 Juillet (CK 259) appartenant à l'EURL ELES (M. Bruno GLASSER), proposé par Maître François-Xavier ROUX. |
| 13.10.23 | La Commune a décidé de signer avec Monsieur Robert GRENADOS de Castelnaudary (11), un devis de prestation de service pour l'animation de la Foire de la Saint-Martin du 11 au 12 novembre 2023 de 9 h à 19 h (mini-ferme vivante). Le coût de cette prestation s'élève à 1 180 € (frais de déplacement compris) auxquels se rajoutent des frais d'hébergement et de restauration pour deux personnes à partir du vendredi soir. |
| 13.10.23 | La Commune a décidé d'attribuer à Madame Louissette MARASSÉ demeurant Lotissement La Giroflée - 3 rue des Chênes à Lectoure, une concession de 4,68 m ² au cimetière Saint Gervais, d'une durée de 50 ans, à compter du 12/10/2023, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 3 716,80 €. |
| 20.10.23 | La Commune a décidé de confier à la SARL Maison Ligardes sise zone industrielle, Route de Fleurance – 32700 Lectoure, les travaux d'installation de la chaudière et du système de chauffage du Centre de Loisirs, dont le montant s'élève à 40 660, 04 € TTC. |
| 27.10.23 | La Commune a décidé de signer avec la société « BP SECURITE PRIVEE », sise au Village – 32390 PRECHAC, un devis de prestation de service pour le gardiennage et la surveillance des stands et emplacements de la Foire de la Saint-Martin du 9 au 13 novembre 2023 de 19 h à 8 h du matin. Le coût de cette prestation s'élève à 5 579,93 € TTC. |

le Conseil Municipal prend acte de la communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 11 DEC. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 11 DEC. 2023